

OBJET : Organigramme de la collectivité.

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VINGT MARS, à vingt heures,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 15 MARS 2023, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en mairie, salle du Conseil, sous la présidence de Madame Dominique MIERMONT, Maire de Neuvic.

Nombre de Conseillers Municipaux				Vote lié à la délibération		
en exercice	présents	absents représentés	absents non représentés	POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	15	4	0	14	5	0

PRÉSENTS : Dominique MIERMONT, Pascal RONCERAY, Céline CONDAMINAT, Delphine LAMOTHE, Pierre BERTRANDY, Philippe BÉTOULE, Jean-Marc BOULEAU, Nathalie BUGEAT, Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO, Jean JOURDE, Christine MAURY, Thierry MURAT, Sylvain NOËL, Guillaume REPEZZA, Lucie REYMOND BUYCK.

ABSENTES REPRÉSENTÉES :

- Mme Rosa-Line GOURRAUD a donné procuration à M. Jean-Marc BOULEAU.
- Mme Fanny CHASSAGNARD a donné procuration à Mme Céline CONDAMINAT.
- Mme Danielle PRADELLE a donné procuration à M. Jean JOURDE.
- Mme Catherine LARTIGAUD a donné procuration à M. Guillaume REPEZZA.

ABSENT NON REPRÉSENTÉ :

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Mme Nathalie BUGEAT.

REÇU LE

26 AVR. 2023

SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Suite à une nouvelle organisation des services de la collectivité, Madame la Maire présente le nouvel organigramme.

Le Conseil Municipal à la majorité :

- **VALIDE** l'organigramme tel que présenté par Madame la Maire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Limoges, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré à NEUVIC,
Les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme.



Madame la Maire,
Dominique MIERMONT



ORGANIGRAMME FONCTIONNEL

MAIRIE DE NEUVIC



Maire et adjoints

Responsable des Associations municipales
Thierry LAFITE

Responsable des Ateliers municipaux
Christophe CHASSAT

Relations aux concessionnaires et réseaux
Laurent MCHTANGNE
(N+1 : Mme CHUDEAU)

Services Techniques
Responsable
Stéphane DETOUR
(N+1 : Mme CHUDEAU)
Christophe CHASSAT
(Cibleme ou responsable)
(N+1 : Mme CHUDEAU)

Camping (accueil)
Yann BOCKELANDT
(accueil)
Poste vacant (en cours)
(N+1 : Mme CHUDEAU)

Centre équestre
Maxim MARCOS
Pierre BERTAUD
(N+1 : Mme CHUDEAU)

Service des écoles
Responsable
Aïcha ESTRADA
(N+1 : Mme CHUDEAU)

Ecole maternelle
Estelle LECOURLIER
Christiane CHARBONNEL
Murielle HARDY
(N+1 : Mme ESTRADA)

Ecole élémentaire
Carine RAYNAL
Célia MONTEIRO
Sophie MEURICE
(N+1 : Mme ESTRADA)

Service culture et communication

Cinéma
Franck CHASSAT
(N+1 : Mme CHUDEAU)

Médiathèque et communication
Marie-Noëlle FANEL
Jean-Luc GUILBAUT
(N+1 : Mme CHUDEAU)

Service administratif
Responsable
Aïcha ESTRADA
(N+1 : Mme CHUDEAU)

MRS
Stéphanie ENTRAYGUE
Laurence MAZAUD
(N+1 : Mme ESTRADA)

Urbanisme et affaires locales
Aïcha ESTRADA
(N+1 : Mme CHUDEAU)

Comptabilité
Agnès GOUT
Laurence MAZAUD
(N+1 : Mme CHUDEAU)

Gestion des papiers
Agnès GOUT
(N+1 : Mme ESTRADA)

Accueil/Secrétariat
Delphine MITAUD
Martine RAUBER
Christophe ENTRAYGUE
Stéphanie JULIEN
Laurence MAZAUD
(N+1 : Mme ESTRADA)

Ateliers municipaux
Eric RIGAL
Françoise BESSE
Sandrine FILLUET
Mathieu BONDDET
Nolan LAVERGURE
Lucas PEYRETAILLAGE
Christophe CHASSAT
Stéphane DETOUR
Antoine TARDIEU
(N+1 : M. DETOUR)

REÇU LE
26 AVR. 2023
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)

Le chef de projets s'appuie sur des équipes pluridisciplinaires pour mener à bien ses missions.
Les N+1 sont indiqués sur le document.
Des explications sont notées en annexe.